

L'idée d'un parc national dans la forêt de Fontainebleau fait débat

Dans un rapport à la ministre de l'écologie, le maire (UMP) de la commune seine-et-marnaise plaide pour sa création

Créer un parc national aux portes de Paris, dans la forêt de Fontainebleau : le maire (UMP) de Fontainebleau, Frédéric Valletoux, doit remettre à la ministre de l'écologie, Nathalie Kosciusko-Morizet, le 27 janvier, un rapport en forme de plaidoyer, issu du travail d'un comité de pilotage orchestré par le président du comité français de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN), François Letourneux.

« Fontainebleau est le massif le plus riche de France du point de vue biologique, avec une diversité d'habitats exceptionnelle : forêt, lande, rochers, lisières... », explique M. Letourneux. Mais transformer en parc national un territoire aussi proche des zones urbanisées, traversé par une autoroute – l'A6 – et deux routes surchargées – la N6 et la N7 – serait une première.

« C'est un vieux débat : peut-on protéger la nature là où vivent les hommes ? », résume M. Letourneux. Pour lui, « il serait utile de dis-

tinguer une forêt en milieu périurbain, emblématique de ce qu'est la nature en France : la plupart des neuf parcs nationaux sont des zones désertiques de haute montagne, ce n'est pas représentatif de la diversité biologique du territoire ».

Le massif n'est pas en péril. Pas moins de dix-sept dispositifs se chevauchent déjà sur 25 000 hectares, des zones Natura 2000 aux réserves biologiques en passant par un statut de « forêt de protection ». Mais, pour le maire de Fontainebleau, « cette superposition crée une gouvernance confuse et incohérente, alors qu'il faut concilier une fréquentation en hausse et la préservation d'espaces fragiles ».

Le parc permettrait, selon ses défenseurs, de définir une véritable stratégie de conservation et d'accroître les moyens consacrés à l'accueil des usagers, pour lequel l'Office national des forêts (ONF) est jugé insuffisamment armé. Au passage, il donnerait l'occasion d'agrandir le millier d'hectares

déjà classés en réserve biologique intégrale, d'accès interdit.

L'histoire ne date pas d'hier. C'est à Fontainebleau qu'a été créée, en 1948, l'UICN, dont la première résolution fut... de demander le classement de la forêt en parc national. Le projet a plusieurs

Chasseurs et amateurs d'escalade, de randonnée ou de VTT redoutent de voir leur terrain de jeu réduit

fois été évoqué, toujours sans succès. Il faut dire que les élus locaux s'y sont longtemps opposés. « La réforme des parcs nationaux, en 2006, a changé la donne, dit M. Valletoux. Désormais, ils associent les collectivités locales, prennent en compte le développement de la région et l'usage des lieux. » Le mai-

re de Fontainebleau cherche à convaincre le département de Seine-et-Marne et la région Ile-de-France de le rejoindre dans un groupement d'intérêt public pour préfigurer le futur parc.

Mais si le comité de pilotage a pris soin de réunir les élus, les usagers du massif, les scientifiques et les acteurs économiques, le projet est loin de faire l'unanimité. Chasseurs et amateurs d'escalade, de randonnée ou de VTT redoutent de voir leur terrain de jeu réduit. Quid du gibier, des rochers et des sentiers, quand viendra l'heure de graver dans une charte les activités autorisées ? « Il y aura forcément des contraintes supplémentaires, or le statut actuel préserve l'équilibre entre la protection de la biodiversité et le rôle social de la forêt, qui reçoit 17 millions de visites par an », estime Denis Bauchard, le président des Amis de la forêt de Fontainebleau.

Le dossier met le ministère de l'écologie dans l'embarras. La

période est à la rigueur. Le budget des parcs nationaux a baissé de 8 % en 2011, et leurs effectifs vont perdre cinquante postes en trois ans. Fontainebleau ne figure donc pas sur la liste des priorités.

Pendant le Grenelle de l'environnement, l'Etat s'est engagé à créer trois nouveaux parcs. Le premier, le parc des Calanques, est en cours de fondation entre Marseille et La Ciotat. Pour le deuxième, consacré à une zone humide, l'Etat doit choisir entre la basse vallée du Doubs, en Bourgogne, la vallée de l'Allier, en Auvergne, et le marais de Brouage, en Charente-Maritime. Pour le troisième, réservé à une forêt de plaine, Fontainebleau a cru son heure venue... avant d'être écarté au profit d'un massif situé autour de Châtillon-sur-Seine (Côte-d'Or). « Nous ne considérons pas le caractère périurbain comme un critère pertinent en termes de biodiversité », indique-t-on au ministère de l'écologie. ■

Grégoire Allix

Le Monde, 25 janvier 2011